

LA RESPONSABILITE PENALE

La responsabilité pénale résulte d'une infraction (intentionnelle ou non) à une loi ou à un code (code pénal, code de la route, code du sport ...). Cette infraction entraîne une peine (d'où son nom), une amende, un emprisonnement, plus ou moins important selon la gravité de la faute commise.

Notons que lors de ces violations de la loi ou d'un code, s'il y a eu dommage à autrui, la responsabilité civile vient s'ajouter à la responsabilité pénale.

Exemple : Si je suis responsable d'un accident de la route (avec un taux d'alcoolémie de 0,5 g/l), en plus de l'amende, du retrait de permis, d'une éventuelle peine de prison, je dois réparer le dommage subi par les autres occupants de mon véhicule et par ceux de l'autre automobile.